

Dans ce numéro :

- Du FMS au FMSE
- CRSSA Poitou-Charentes
- Vie du site
- Tuberculose : surveillance de la faune sauvage

Le mot du Président

En début d'année, la section ruminant du Fond de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) a remplacé le FMS. Les maladies retenues pour prétendre à une aide financière en cas de blocage administratif sont pour l'instant : la brucellose, la FCO en Corse et la tuberculose bovine. Une convention va être signée entre le Président du FMSE, Joël Limouzin et le Président de la section ruminant, Michel Combes, notre Président de GDS France, pour que le traitement des dossiers de cette section puisse être confié aux GDS.

La tuberculose bovine génère de nombreuses inquiétudes chez les éleveurs qui soupçonnent la faune sauvage d'être un vecteur de propagation de cette maladie. La mise en place du dispositif Sylvatub a permis de contrôler sur le territoire français la faune sauvage. Continuons de faire confiance à Sylvatub qui permet un suivi sanitaire de la faune sauvage d'une façon très professionnelle.

Enfin, nous attendons la possibilité de transformer nos pôles sanitaires régionaux en association sanitaire régionale. Pour cela FREDON France et GDS France nous ont ouvert la voie en créant l'association française sanitaire et environnementale (AFSE).

Du FMS au FMSE



Le Fonds de Mutualisation Sanitaire des GDS, apportant une aide financière lors de blocage pour des cas de suspicions de tuberculose bovine par exemple, a versé sur l'année 2014 un total de 785 760 €. Cette année, ce Fonds évolue et intègre le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE), en devenant une section spécialisée « Ruminants ». Le FMSE permettra une indemnisation des pertes subies lors d'incidents sanitaires, animaux ou végétaux, mais également environnementaux (voir courrier ci-joint pour les éleveurs du 79 et du 86 ou sur le site www.fmse.fr). Ce Fonds repose sur une sectorisation de ses financements et de ses indemnisations. Il y est prévu une section commune à tous et des sections spécialisées auxquelles chacun d'entre vous pourra adhérer.

Du fait de cette évolution, les dossiers d'aides aux blocages ne peuvent pas être instruits pour l'instant. Nous reviendrons vers vous au moment voulu.



CRSSA Poitou-Charentes

Le conseil d'administration du GDS Poitou-Charentes a décidé de mettre en place une aide « tuberculose » par la Caisse Régionale de Solidarité Santé Animale. Cette aide de 1€ par bovin tuberculiné sera attribuée aux élevages adhérents **dont la prophylaxie de la tuberculose est programmée à un rythme plus fréquent que le reste du département**. Par exemple, pour les élevages concernés par un dépistage annuel, cette aide ne sera effective que 2 années sur 3, dans les départements où la prophylaxie est triennale.

1 € d'aide/bovin tuberculiné

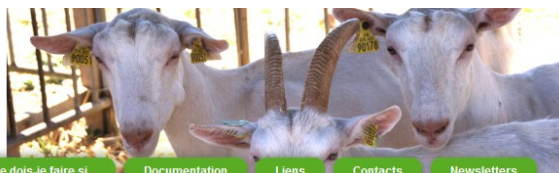


Vie du Site

Un nouvel outil de communication est mis en œuvre pour vous informer sur des thématiques sanitaires du moment.

Tous les mois, une nouvelle newsletter « Echo Web » vous sera envoyée par mail et sera affichée sur le site !

Abonnez-vous dans votre « Espace éleveur » sur www.gds-poitou-charentes.fr



Tuberculose : surveillance de la faune sauvage

La surveillance de la faune sauvage est aujourd'hui un enjeu primordial pour prévenir la diffusion de la tuberculose bovine dans nos régions. C'est pourquoi deux réseaux d'acteurs, l'un généraliste, l'autre plus spécifique à la problématique tuberculeuse, coordonnent leurs actions en vue de prévenir l'arrivée de nouveaux cas.

Le réseau SAGIR



Le réseau SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages en France. Cette surveillance est fondée sur un partenariat constant entre les Fédérations des chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ce réseau a plusieurs objectifs dont la détection des agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques.

Afin d'assurer cette surveillance épidémiologique, le réseau SAGIR s'appuie sur la détection des causes de mortalité des mammifères sauvages.

Résultat 2014

En Charente, dans le cadre du réseau Sylvatub, sur la campagne 2013-2014, 183 blaireaux ont été ramassés en bords de route dont 8 positifs dans le secteur Sud-Charente. La surveillance programmée a permis le piégeage de 210 blaireaux parmi lesquels, 11 positifs ont été trouvés. 9 cerfs sont arrivés au laboratoire, aucune lésion évocatrice n'a été repérée. Sur les 103 sangliers analysés, 5 se sont révélés positifs

En Charente-Maritime, du 3 Septembre au 31 Octobre 2014 se tenait une campagne de piégeage du blaireau : 27 piégés, 2 ramassés en bord de route, tous avec un résultat négatif. La surveillance des lésions sur les sangliers et les chevreuils par les chasseurs formés à leur reconnaissance s'est également soldée par des résultats négatifs.

En Deux-Sèvres, jusqu'au 01/12/2014, le département était en niveau 1 de surveillance. Aucune suspicion n'a été détectée suite à l'observation des carcasses lors des venaisons.

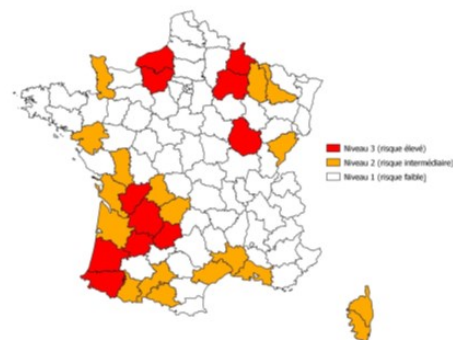
En Vienne, 20 animaux (7 lièvres, 11 chevreuils, 1 renard, 1 sanglier) ont fait l'objet d'analyses dans le cadre du réseau SAGIR, piloté par la Fédération Départementale des Chasseurs. Seul un prélèvement est entré dans le cadre du réseau SYLVATUB (sanglier secteur Montmorillon). Les résultats se sont révélés négatifs.

Au national, sur 2013/14 : 1757 blaireaux (74 infectés), 1376 sangliers (44 infectés), 347 cerfs (aucun infecté), 28 chevreuils (aucun infecté).

Source : GDS France AG 2015

Le réseau SYLVATUB

Face à la recrudescence de la tuberculose en élevage bovin, le Ministère en charge de l'Agriculture et les principales institutions impliquées dans la faune sauvage ont lancé, en Septembre 2011, le réseau national SYLVATUB, s'appuyant sur le réseau SAGIR. Le principal objectif de ce programme est de détecter la présence de tuberculose bovine chez les animaux sauvages (principalement blaireaux, sangliers et chevreuils). Axé sur un système de classification à 3 niveaux de risque (voir carte), les départements concernés mettent en place diverses actions de collecte d'informations épidémiologiques basées sur des surveillances événementielles ou programmées : examen des carcasses de gibier et analyse en cas de lésions suspectes, piégeage, ramassage d'animaux morts en bord de routes...



Les niveaux de risque des départements sont déterminés en fonction de la déclaration des foyers de tuberculose dans les troupeaux bovins, mais également par la mise en évidence d'animaux sauvages infectés.



La collaboration entre éleveurs/agriculteurs, et les chasseurs/piégeurs permet un fonctionnement optimal du réseau SYLVATUB ; les bilans de ce dispositif ne sont que meilleurs. Ce n'est que dans ce sens que l'on limitera la progression de la tuberculose dans notre région !

Qui contacter ?

Si vous voyez un animal mort en bord de route, ne le ramassez jamais vous-même ! Le ramassage des cadavres nécessite une habilitation particulière délivrée par l'Etat. Voici la liste des institutions à contacter pour le ramassage :

Département	Fédération Départementale des Chasseurs	Office National de la chasse et de la Faune Sauvage
16 *	05.45.61.50.71	05.45.39.00.00
17	05.46.59.14.89	05.46.74.95.20
79 (ramassage des cadavres dans la zone de surveillance)	M. BERTHONNEAU : 06.07.56.78.04	05 49 25 02 47
86	05.49.61.06.08	05.49.52.01.50

* Pour la Charente, vous pouvez également contacter Violette SICRE, à la DDCSPP.au 05.16.16.62.55

